



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Objet :

Motion : « non à la fermeture des services de prévention de la délinquance de l'ADSEA07 »

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Pour : 28  
Abstentions : 1  
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt décembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bornes, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Valla, Vallon.

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à M. Jouve), M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Chezeau (pouvoir à M. Griffé), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Faure-Pinault (pouvoir à Alain Mazeyrat), Mme Guillot (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Tolfo (pouvoir à M. Peverelli).

Secrétaire : M. Noël

Le Maire souhaite informer le Conseil Municipal de la décision récente du Conseil départemental de l'Ardèche de ne plus subventionner le service de prévention de la délinquance de l'ADSEA07 à compter du 31 décembre 2021.

Cet arrêt brutal de financement entraîne la fermeture des services de prévention spécialisée du Teil mais aussi d'Annonay, de Tournon, d'Aubenas et de Bourg Saint Andéol.

Cette décision entraîne aussi :

- le licenciement de 10 travailleurs sociaux,
- la fin de l'accompagnement de plus de 500 familles ardéchoises,
- la fin de l'action primordiale de proximité des éducateurs de rue en Ardèche.

La protection de l'enfance et de l'adolescence de l'Ardèche est lourdement touchée. En effet, le conseil local de surveillance et de prévention de la délinquance du Teil salue chaque année le rôle primordial des éducateurs en termes de prévention. Présents dans la rue auprès de jeunes au quotidien, ils contribuent à la qualité du vivre-ensemble sur notre Commune.

Par cette motion, le Conseil Municipal du Teil souhaite interpeller le Président du Conseil départemental de l'Ardèche pour connaître les arguments d'une telle décision.

Par cette motion, nous souhaitons aussi apporter notre soutien à toutes les personnes licenciées brutalement à quelques jours de Noël mais aussi à toutes les familles, tous les enfants et tous les adolescents qui dans quelques jours seront voués à eux-mêmes et n'auront plus l'accompagnement de leurs éducateurs.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**

